



Délibération numéro	2024/105	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	19
Vote par procuration		01
Date convocation	10/07/2024	
Date de publication	17/07/2024	

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre  
et le seize juillet,  
à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Emilie BLANIC, Bastien HO.

Procuration : Mme Marion GÉLIS donne procuration à M. Bastien HO.

Absents excusés : MM. Elias TAYIAR, Didier GENTY, Sophie RENARD, Corinne MASSA, Corinne PONS, Laurence CANITROT, Marcella VALLANIA, Cédric HAMMER, Marion GÉLIS.

Absent : M. Julien GLINKOWSKI.

A été nommé secrétaire : M. Pierre HELLÉ

### Objet : Etude de mobilité

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et travaux, explique que le programme AVELO3 est financé par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Il permet de :

- Accompagner les territoires peu et moyennement denses dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leur politiques cyclables
- Développer le recours aux modes actifs pour les mobilités quotidiennes.
- Contribuer ainsi à l'objectif de 12 % de part modale du vélo en 2030

Il existe 4 axes d'intervention :

AXE 1 : Soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études.

AXE 2 : Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires.

AXE 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire.

AXE 4 : Soutenir le recrutement de chargé(e)s de mission vélo / mobilités actives de budget ADEME (hors financement CEE).

L'ADEME accompagne financièrement ce programme.

La commune souhaite réaliser une étude relative aux mobilités actives et cyclable, inscrite au budget 2024. Celle-ci pourrait donc être inscrite et financée au programme AVELO 3 sur l'Axe 1 (50 %) et complétée par un financement de la région (30%).

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT
Etude mobilité	39 975,00 €	ADEME - AVELO3	19 987,50 €
		REGION	11 992,50 €
		AUTOFINANCEMENT	7 995,00 €
<b>Total</b>	<b>39 975,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>39 975,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette étude, de solliciter tous les financements possibles : ADEME, Conseil Régional...

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette étude et autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financements possibles : ADEME, Conseil Régional....

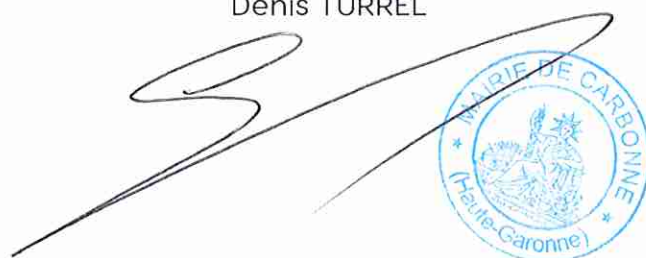
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance  
Pierre HELLÉ



Le Maire,  
Denis TURREL



Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le



ID : 031-213101074-20240716-2024\_105\_1-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.